

1511 (8 AOUT).

Claude de Crèveœur, garde de la monn<sup>e</sup> de Paris, réclame le logement de feu Nicolas de Russanges, en son vivant tailleur de ladite monnoie, naguères allé de vie à trespas.

(A. N. Reg. Z, 1<sup>e</sup>, 7.)

Permis à Claude Crèveœur, garde de la monn<sup>e</sup> de Paris, de loger au logis de feu Nicolas de Russanges, tailleur, attendu qu'il n'a pas de logis à lui seul affecté, ce qui lui est accordé par provision.

(*Ibidem.*)